

L'échange des thèses : essai de présentation des problèmes et considérations

Autor(en): **Bohanes, V.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Nachrichten / Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare, Schweizerische Vereinigung für Dokumentation = Nouvelles / Association des Bibliothécaires Suisses, Association Suisse de Documentation**

Band (Jahr): **47 (1971)**

Heft 6

PDF erstellt am: **09.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-770949>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'ÉCHANGE DES THÈSES

Essai de présentation des problèmes et considérations

par *Mme V. Bohanes,*

Responsable de la Bibliothèque de la Faculté de Médecine, Lausanne

I. Echange en général

Les échanges présentent un problème spécial pour la bibliothèque. Pourquoi alors les bibliothèques recourent-elles à l'échange? Parce que certains papiers, surtout ceux édités à l'étranger où les travaux de recherches ne peuvent être obtenus que sur la base de l'échange.

Si l'institution à qui la bibliothèque est affiliée édite un périodique ou dispose des travaux de ses collaborateurs et si la bibliothèque a l'accès à un certain nombre d'exemplaires, elle est capable d'établir un échange productif avec les autres institutions.

II. Echange des thèses

Les sources d'informations primaires telles que les thèses sont souvent l'objet d'échange. La bibliothèque qui effectue l'échange des thèses reçoit le matériel d'échange de la part des facultés. Chaque candidat de doctorat doit présenter sa thèse à sa faculté en trois et plusieurs dizaines d'exemplaires (souvent plus qu'une centaine). Un exemplaire de chaque thèse est d'habitude conservé par la bibliothèque de la faculté ou de l'université, un exemplaire est conservé par la Bibliothèque nationale du pays. Certain nombre d'exemplaires est réservé au directeur de la thèse, aux instituts intéressés et le reste des thèses est destiné à l'échange.

L'échange même est pratiquée sur la base d'un accord établi par la bibliothèque soit avec un autre bibliothèque du pays ou de l'étranger. En général, les thèses d'un certain domaine sont échangées contre les thèses du même domaine. Les engagements des partenaires de l'échange spécifiés dans les accords sont souvent indiqués d'une manière trop générale. Par exemple la bibliothèque offre et reçoit un exemplaire de toutes les thèses en médecine, un exemplaire de toutes les thèses plus les autres publications de l'université etc. Le choix de partenaires de l'échange est fait plus ou moins d'après la volonté d'autre bibliothèque de participer à l'échange. Le résultat de l'échange fait sur la base des accords trop généraux est souvent abondant mais peut complexe. Néanmoins les thèses reçues sur la base d'échange doivent être

indexées, cataloguées et conservées quelque part. Alors il arrive que la bibliothèque effectuant l'échange cherche de placer les thèses reçues à titre d'échange dans les instituts dont l'activité correspond au domaine traité par les thèses. Mais il n'est pas rare que l'institut en question choisit seulement le nombre minime de thèses offertes ou même qu'il refuse de les accepter.

Cette attitude plus ou moins négative de l'institut envers l'acceptation des thèses échangées peut être expliquée par différents motifs, dont deux d'importance majeure. Soit parmi les thèses offertes il manque des sujets qui pourraient intéresser l'institut en question, soit c'est le rôle de la bibliothèque de l'institut qui ne permet pas l'acceptation du matériel de peu d'utilité.

On doit se rendre compte que la bibliothèque de l'institut devrait rester une bibliothèque fonctionnelle. L'acceptation des documents qui ne sont pas souvent utilisés freine l'opération de la bibliothèque et l'empêche de donner le maximum de son efficacité. En plus les documents, même s'ils sont peu utilisés, doivent être catalogués, indexés et conservés. Ces travaux coûtent cher et le stockage des documents exige de la place qui en général manque dans les bibliothèques. Ainsi les bibliothèques se permettent rarement d'augmenter leur fond de plusieurs centaines de thèses qui sont peu utilisées et en plus déjà conservées ailleurs.

Pour pouvoir procurer les informations demandées par les usagers de la bibliothèque, le bibliothécaire a besoin de savoir que la source contenant l'information existe et quelle est sa localisation. Dans le cas des thèses, le bibliothécaire a la possibilité de consulter les bibliographies nationales, certains périodiques scientifiques indexant les thèses, ou les index spéciaux des thèses (par ex. Annual Aslib Index to theses, US dissertation abstracts, etc.).

En ce qui concerne la conservation des thèses, ce sont les bibliothèques nationales et les bibliothèques de l'université soit du pays soit d'une ville qui s'en occupent. Avec le système du prêt interurbain et avec les moyens les plus modernes et rapides de reproduction de documents, le bibliothécaire arrive à procurer les thèses demandées par les usagers de la bibliothèque relativement vite.

III. Considérations finales

L'échange pratiquée comme décrit est peu fonctionnelle, car trop large. Elle ne montre pas les traits de complexité ni en ce qui concerne le sujet, la langue, lieu etc. Elle exige trop de place pour les documents qui ne sont pas utilisés souvent.

Il paraît que les conclusions qui suivent pourraient rendre la situation dans l'échange des thèses plus claire et en même temps attirer plus d'intérêt de la part des instituts qui pourraient tirer plus de profit du travail qui, en principe, est fait pour eux.

1ère proposition

Pour être renseigné plus vite (— car il passe environ une année avant que les indexes des thèses soient établis —) sur les sujets traités par les thèses du pays ou de l'étranger, il serait possible d'établir d'abord un échange des listes (fiches) des titres des thèses. Ces listes (fiches) pourraient passer par les instituts fournissant le matériel d'échange, pourvu qu'ils puissent choisir eux-mêmes les sujets des thèses qu'ils aimeraient recevoir. Les thèses ainsi choisies seront plus tard obtenues à titre d'échange.

2e proposition

Cette proposition est basée sur l'établissement d'une collaboration de bibliothèques soit se trouvant dans une région soit dans un pays, sur l'échelle de la spécialisation comme celle du Farmington plan, Sonder-sammelgebietsprogramm, Scandia-Planen etc. Dans une région qui ne participe pas encore à un plan de spécialisation il serait relativement facile (surtout dans les cas des thèses) d'établir des listes circulatoires où chaque bibliothèque effectuant l'échange des thèses pourrait indiquer :

- a) soit une spécialité d'un domaine scientifique, limitée par d'autres paramètres de complexité comme celle de langue, lieu, université, forme etc., qu'elle aimerait recevoir à titre d'échange (par ex. neurologie, en anglais, les universités de Londres, les thèses originales, pas de tiré-à-part des thèses). Pour retrouver plus facilement la répartition du domaine scientifique, une classification scientifique pourrait être dépouillée.
- b) soit un sujet particulier de recherche, de l'enseignement etc. (par ex. Maladie Parkinson, sclérose en plaque, limité par langue, lieu etc.).

Avant de commencer l'échange d'après la seconde proposition, une convention détaillée et bien spécifiée doit être établie entre la bibliothèque qui effectue l'échange et l'institut qui fournit le matériel d'échange. Ce dernier doit analyser ses devoirs de recherche, événement, son plan d'enseignement. Il spécifierait ses besoins en documentation dans un certain sujet et il ferait connaître à la bibliothèque qui effectue l'échange, quels sont les sujets qu'il désirerait recevoir sous forme de thèses. Plus tard, l'échange établi, il devrait informer la

bibliothèque effectuant l'échange sur l'ampleur d'un tel échange et sur son efficacité. Ce n'est que sur la base d'une telle collaboration que l'accord d'échange serait conclu et les partenaires d'échange choisis.

Puisque ce serait à l'institut de choisir les sujets des thèses, il serait d'accord d'accepter les thèses, de les cataloguer, stocker et utiliser.

Ainsi l'échange effectué sur la base des accords spécifiés pourrait être productif et donner satisfaction à la bibliothèque qui se charge de s'occuper des problèmes techniques de l'échange et également à l'institut qui fournit le matériel d'échange.

DIE BENUTZUNGSFREQUENZ UND DIE GEPLANTE LEHRBÜCHERSAMMLUNG DER STADT- UND UNIVERSITÄTSBIBLIOTHEK BERN*

von Prof. Dr. H. Strahm,
Direktor der Stadt- und Universitätsbibliothek Bern

Bei einer Untersuchung zur Beantwortung der Frage, wie die einzelnen Sach- und Sammelgebiete der Stadt- und Universitätsbibliothek Bern durch die Ausleihe beansprucht werden, hat sich, auf einen Stichtag bezogen, folgendes ergeben:

Von ca. 10 000 am Stichtag ausgeliehenen Titeln fielen insgesamt 68% in das Gebiet der Geisteswissenschaften, und zwar

deutsche und franz. Literatur, Germanistik und Romanistik	32%
klassische Philologie und Philosophie	11%
klassische Archäologie und Kunstgeschichte	11%
Welt- und Schweizergeschichte	14%

Dagegen fielen am Stichtag in das Gebiet der

Jurisprudenz	8%
Theologie	5%
Naturwissenschaften	4,5%
Medizin	3,5%

* Aus dem Jahresbericht 1970 der Stadt- und Universitätsbibliothek Bern.